

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juin 2015 : le redressement des ventes concerne la quasi-totalité des segments

En juin 2015, 14 081 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 8,1 % par rapport à juin 2014. Il s'agit de la plus forte progression des dix-huit derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont néanmoins en repli de 3,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 7,5 %, ont représenté 61 % des immatriculations du mois de juin. Sous l'effet de la mise en place de la prime à la conversion au 1^{er} avril 2015, les immatriculations de modèles hybrides et électriques ont augmenté de 65 % comparé à celles de juin 2014. Elles ont rassemblé 4,6 % des ventes de voitures neuves, contre 3,0 % il y a un an.

La presque intégralité des quatorze autres catégories de véhicules a connu une reprise des ventes en juin. Seuls deux segments ont fait exception : les cyclomoteurs (- 15 %) et les semi-remorques (- 3 %).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2015

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 114	1 649	678	1 353	1 817	8 611
Cyclomoteur	204	110	32	89	162	597
Motocycle	254	125	61	125	124	689
Voiturette	21	14	7	18	20	80
Remorque légère et caravane	157	83	50	81	85	456
VASP léger	157	70	26	31	62	346
Autobus et autocar	20	2	-	-	22	44
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 087	376	129	207	337	2 136
Camion	23	17	7	15	18	80
Tracteur routier	53	39	12	27	22	153
Semi-remorque	65	17	27	11	42	162
Remorque lourde	10	5	1	2	-	18
VASP lourd	15	3	1	3	7	29
Tracteur agricole	64	115	65	39	72	355
Engin agricole (autre que tracteur)	65	71	64	34	91	325
Ensemble	5 309	2 696	1 160	2 035	2 881	14 081

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

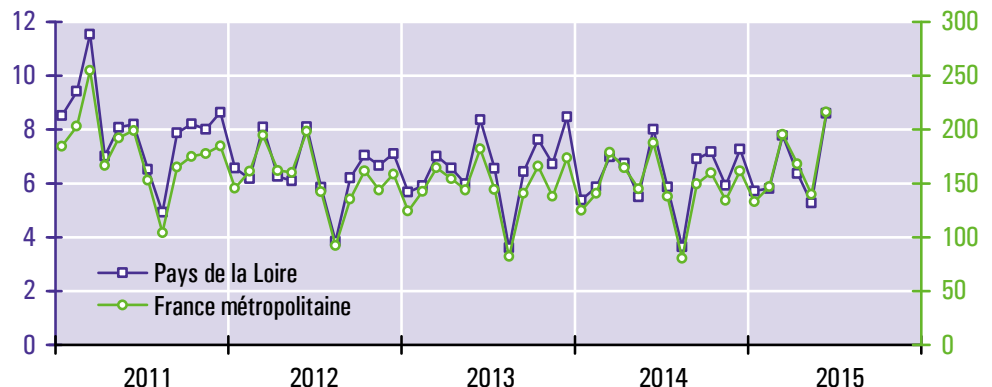
En juin 2015, 9 611 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à juin 2014, deux fois plus faible que celle observée en France métropolitaine (+ 15,3 %).

En raison de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel ont reculé de 6,8 % par rapport à juin 2014. Le repli du gazole a profité aux motorisations alternatives. Les immatriculations de voitures essence ont ainsi bondi de 27 % par rapport à juin 2014. Elles ont représenté le mois dernier 43 % des ventes de voitures, soit le ratio le plus élevé depuis mars 2001.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau bonus écologique qui permet, moyennant la mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1^{er} janvier 2001, de bénéficier d'une aide de 10 000 euros à l'achat d'un véhicule électrique et de 6 500 euros à l'achat d'un modèle hybride rechargeable, les ventes de ces voitures propres ont fortement augmenté (+ 65 % par rapport à juin 2014).

La progression la plus élevée a concerné les voitures électriques (+ 181 %) dont les ventes ont atteint un nouveau record (146 immatriculations). En juin, la Loire-Atlantique (55 véhicules) et la Vendée (44) ont représenté les deux tiers des achats de voitures électriques des Pays de la Loire. La part de ces dernières dans l'ensemble des immatriculations de voitures a augmenté d'un point en douze mois (1,7 % en juin 2015 contre 0,6 % en juin 2014).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

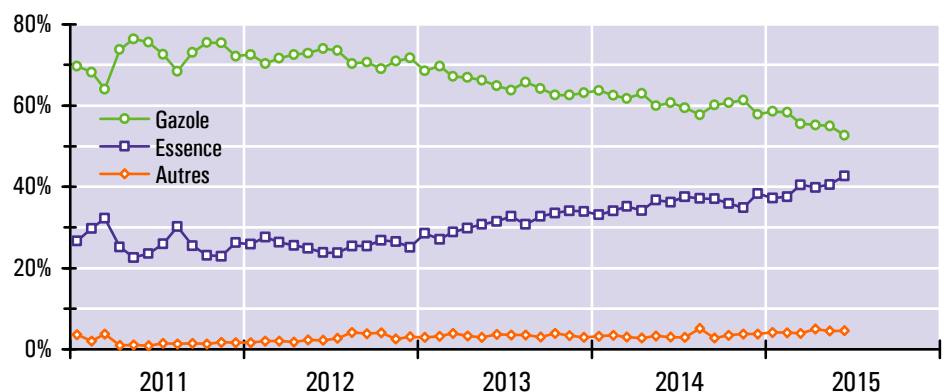
	Juin 2015			Juillet 2014 à juin 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 114	36 %	- 1 %	28 807	38 %	- 8 %
Maine-et-Loire (49)	1 649	19 %	+ 9 %	14 519	19 %	+ 4 %
Mayenne (53)	678	8 %	+ 6 %	5 784	8 %	+ 0 %
Sarthe (72)	1 353	16 %	+ 16 %	12 001	16 %	- 1 %
Vendée (85)	1 817	21 %	+ 18 %	15 251	20 %	+ 3 %
Gazole	4 534	53 %	- 7 %	43 960	58 %	- 10 %
Essence	3 680	43 %	+ 27 %	29 365	38 %	+ 11 %
Hybride	249	2,9 %	+ 32 %	2 330	3,1 %	+ 6 %
Électricité	146	1,7 %	+ 181 %	699	0,9 %	+ 127 %
Autres motorisations	2	0,0 %	0 %	8	0,0 %	- 20 %
Personnes morales	3 405	40 %	- 3 %	29 424	39 %	- 5 %
Personnes physiques	5 206	60 %	+ 15 %	46 938	61 %	+ 0 %
Ensemble	8 611	100 %	+ 8 %	76 362	100 %	- 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juin 2015 et celles de juin 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

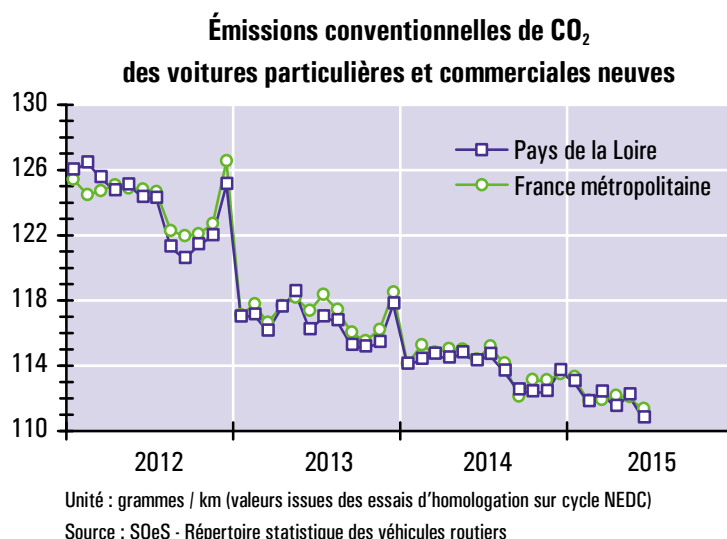
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 3,1 % par rapport à juin 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

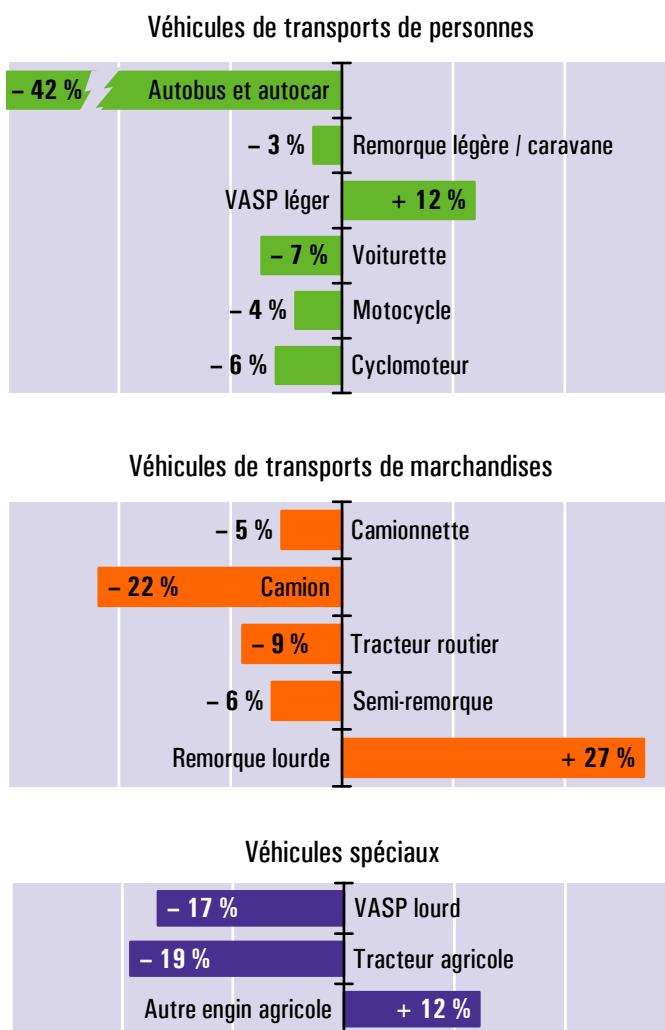
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de juin ont été dynamiques mais ne sont pas parvenues à compenser le repli des mois précédents. Ainsi, en cumul annuel, à l'exception des VASP légers (constitués majoritairement de camping-cars), aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. La baisse de 42 % des immatriculations d'autobus et d'autocars est un mouvement technique lié aux ventes records du second semestre de 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont vivement redressé en juin (+ 12 % après - 13 % en mai). Les camionnettes ont constitué 84 % des 2 549 immatriculations du mois dernier ; leurs ventes ont augmenté de 12 % par rapport à juin 2014 mais sont en recul de 5,4 % sur les douze derniers mois.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure positif en raison de la modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles est toujours en crise (- 21 % sur un an) mais a relevé la tête en juin (+ 16 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2014 à juin 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2013 à juin 2014)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015